

<p style="text-align: center;">COMITE DIRECTEUR Le 10 décembre 2022 – Nogent-sur-Marne (94) PROCÈS-VERBAL</p>
--

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur (visio A.M)
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur (visio)
Emma LUNATTI	Membre du comité directeur (visio A.M)
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 19 présents le matin - 21 présents l'après-midi

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National (visio)
	Pedro FERREIRA	Président de la commission tourisme et loisirs
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
Excusés :	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
	Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Régis BOREL	Président de la commission des arbitres
	Sébastien ROURE	Président de la commission aviron indoor

Le Président ouvre la séance à 9h00.

A.Tixier informe le comité du décès de Dominique Roméo, arbitre international et membre du comité directeur de la ligue Grand-Est.

Une minute de silence est observée.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 22 octobre 2022

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 22 octobre 2022.

LE PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (17 présents).

2/ Haut-niveau/Haute performance – Règles de sélection : avenants 2023

S. Vieilledent rappelle que les règles de sélection sont établies comme suit :

- Stratégie pour la haute-performance et le haut niveau, grands principes de sélection Olympiade et Paralympiade 2024, document approuvé par le comité directeur du 19 février 2022
- Chemin de sélection 2022/2023, document informatif permettant de lister les échéances composant les sélections
- Avenants annuels par collectif : Para Aviron, Para-Aviron Adapté, OLY, Mer, U17/U19/U23

Concernant l'avenant annuel aviron de mer, World Rowing ayant informé de la non finalisation des dates des championnats du monde d'enduro et de beach rowing, l'avenant sera soumis au vote au prochain comité.

Les avenants, distinguant au niveau méthodologique, une sélection individuelle et une sélection collective, ont été validés, dans un premier temps, par le comité de sélection de la Fédération, composé du Président de la FFA, du Vice-Président en charge du HN et du DTN suite aux propositions des responsables des programmes.

S. Vieilledent passe en revue les avenants annuels de la saison sportive 2023 relatifs aux « règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France » (annexe 1 à 3).

Avenant 1 : pas de changement significatif par rapport à 2022.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (17 présents) L'AVENANT N° 1 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE France SENIOR.

Avenant 2 : un changement à noter : le championnat de France bateaux courts n'est plus un passage de sélection obligatoire pour la catégorie PR3 pointe.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) L'AVENANT N° 2 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE FRANCE PARALYMPIQUE.

Avenant n°3 : pas de changement significatif

Il est souhaité de garder deux régates de sélection afin de préserver les sportifs dans une dynamique de haut niveau et d'intégrer aux sélections individuelles des sélections collectives.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) L'AVENANT N° 3 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE FRANCE U17, U19 ET U23.

L'avenant n°4 sera validé ultérieurement, la FFA étant en attente d'information de World Rowing concernant le report de la date du championnat d'Europe de Beach Rowing.

• Présentation des Principes de sélection 2023– Para-Aviron Adapté/Global Games 2023 (Annexe 4)

La FFA n'a pas délégation pour le sport adapté et est conventionnée avec la FFSport Adapté. Les principes de sélection ont été définis par la FFSA.

Les principes de sélection 2023 – Para-Aviron Adapté ont été validés par la FFSport Adapté.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) LES PRINCIPES DE SELECTION PRESENTES.

• Présentation E-Row

S. Vieilledent présente un nouveau projet phare de l'olympiade.

La fédération, dans une optique de changement de modèles de développement et économique, doit profiter de l'accroissement de l'indoor marqué par l'évolution de la pratique sportive des Français.

L'aviron indoor est monté en puissance depuis 10 ans et est un axe économique majeur à développer.

La FFA a la volonté forte de s'ouvrir à un public différent au sein des clubs en s'adressant à un public hors du spectre fédéral.

La FFA doit relever le challenge de la pratique libre destinée au grand public et se positionner comme incontournable dans la dynamique qui s'initie dans la filière sport.

E-Row propose :

- des séances vidéos disponibles à la demande, utilisables à domicile, en salle de sport/fitness, en clubs.
- des contenus gratuits et payants, accessibles via des séances renouvelées mensuellement et un abonnement annuel, composés de 4 univers de pratique pour tous les objectifs portés par 4 coachs certifiés : E-Row stretch, E-Row sculpt, E-Row track, E-Row pulse.

La FFA dispose d'une plateforme aviron indoor, qui servira de déploiement à ce nouveau produit et regroupera toutes les pratiques indoor : Rowing, Avifit, les événementiels indoor et E-Row.

E-Row est un produit digital pour lequel la FFA s'est associée à MyCoach, plateforme spécialisée permettant de proposer des cours en ligne.

Quatre objectifs pour la FFA :

- Mieux accompagner la pratique libre
- Augmenter le nombre de pratiquants, capter de nouveaux publics
- Positionner la légitimité de la FFA comme fournisseur de contenus en ligne indoor
- Apporter de nouvelles ressources financières

E-Row est basé sur un parcours client défini selon un process précis :

- Cible : grand public : Propriétaire et nouveau propriétaire d'un rameur indoor (toutes marques) et Adulte loisir licencié pas ou peu suivi en club,
- Abonnement E-Row,
- Captation et diffusion d'information via MyCoach,
- Orientation vers une pratique fédérée.

Le modèle économique est basé sur :

- un abonnement à 45 euros annuels (grand public) et 40 euros (code promo FFA), en lien avec un benchmark des tarifs pratiqués en ligne.
- un seuil de rentabilité dès la deuxième année fixé à 1 000 abonnés.
- des frais de gestion à hauteur de 12% du chiffre d'affaires afin de compenser les charges d'exploitation.
- modèle équilibré en phase d'investissement.
- modèle excédentaire à N+1.

Le plan de communication de E-Row débutera le 20 décembre avec des publicités via les réseaux sociaux pour un lancement auprès du grand public dès janvier 2023.

Discussion :

B. Blaise demande si les recettes perçues par les associations ne sont pas assujetties à TVA. F. Banton précise que dans le cadre d'une activité commerciale, le seuil pour une association est plafonné à 73 518 euros.

S. Vieilledent : la FFA est consciente de cette contrainte. Toutefois, pour le moment la question ne se pose pas car les montants seront en-dessous de ce seuil.

Sur le modèle économique les jeux d'entrées et de sorties TVA sont assez minimes pour la FFA.

A.Wache : E-Row pourra être utilisé dans les clubs en séances libres et être proposé à des entreprises..

S. Vieilledent répond positivement et précise que ce produit peut aussi optimiser les ressources des structures.

Il interrogera le Pôle Innovation et Développement afin de préciser suite lancement grand public un parcours club

A.Tollard : quel est le plan de communication pour que les structures s'approprient rapidement E-Row ?

S. Vieilledent : Les clubs disposent aujourd'hui d'une diversité de pratique indoor, Avifit et Rowing. Le plan de communication se concentrera avant tout sur la cible principale de ce projet, le grand public. Notre démarche est de solliciter les non pratiquants d'aviron afin de développer pour les amener ensuite progressivement vers nos clubs. Le E-Row se définit à ce titre comme un produit d'appel.

La diffusion aux clubs se fera par les canaux habituels (NI, newsletter, article site FFA)

V. Busser : est-il prévu de contacter des entreprises pour introduire E-Row ?

S. Vieilledent : il y a un intérêt à aller vers du corporate et, pour les clubs, à proposer aux entreprises le produit pour amener des financements, des pratiquants et s'ouvrir vers une pratique fédérée.

Un déploiement B2B est à envisager.

M. Goudet : quel est le degré d'investissement de Incept et Decathlon dans le projet ?

S. Vieilledent : Incept et Decathlon restent des vendeurs de machines.

Se faire accompagner par la FFA sur la vente de machines, notamment pour Decathlon, valorise leur démarche commerciale en avançant l'argument qu'il collabore avec des experts de la pratique. Ils sont donc intéressés et impliqués. A ce titre, nous diffuserons les informations concernant notre concept E-Row à travers leur fichier client (INCEPT) ou leurs ventes (DECATHLON)

A. Dall'Acqua trouve pertinent d'utiliser l'image de nos athlètes, tel que P. Houin et demande s'il est prévu de solliciter d'autres sportifs.

S. Vieilledent précise que d'autres sportifs vont être associés au déploiement de E-Row.

• Partenariat et Sponsoring : Bilans et perspectives 2023 (Annexe 5)

Le DTN rappelle le contexte : l'objectif était d'atteindre 55 000 euros de partenariat avec le réseau des élus : l'atterrissage sera de 35 000 euros.

Le budget 2022 était orienté sur de nouveaux partenaires à hauteur de 170 000 euros avec la sollicitation d'un prestataire extérieur, R. Jung pour atteindre les ambitions fédérales.

P. Parsy et S. Vieilledent travaillent également à la recherche partenariale en collaboration avec R. Jung.

Il rappelle que la FFA a subi une perte de 51% des revenus de partenariats depuis 2012.

La dynamique de recherche de sponsoring a été initiée en 2022 après la structuration d'une stratégie.

Le bilan après 6 mois de recherche : les enjeux que représentent JOP attirent les grandes entreprises à s'engager autour de cet événement et à sponsoriser plus facilement des teams d'athlètes.

La FFA a démarché plus de 60 entreprises.

Des retours positifs avec deux pistes intéressantes pour 2023.

Au niveau du benchmark :

A 20 mois des jeux, le contexte est compliqué. Plusieurs grandes fédérations avec des effectifs importants de licenciés et des résultats n'ont pas trouvé de nouveaux partenariats.

Les principaux secteurs d'activité engagés auprès de fédérations sont : l'assurance, la banque, les équipementiers.

Sur les objectifs :

Le contexte est compliqué. Il faut toutefois optimiser les quatre prochains mois dans la recherche de partenariat et en segmentant l'offre pour proposer des axes, des activités fédérées.

La FFA va :

- se concentrer sur 5 secteurs : banque, alimentation, santé, conseil, promoteur immobilier.
- optimiser la communication entre le prestataire et le service marketing
- créer une ligne éditoriale autour de la recherche de sponsors
- augmenter la transformation de potentiels partenariats à travers la valorisation de contacts

Discussion :

A.Wache précise que certaines collectivités, potentielles partenaires, recherchent de nouveaux vecteurs de développement d'activité. E-Row serait un moyen d'entamer les discussions pour des partenariats.

• Point d'étape haut-niveau :

La saison 2023 s'avère être dense avec des échéances importantes dont la qualification des coques pour les JOP 2024 et l'organisation de 4 événements internationaux : le championnat d'Europe Indoor à Paris, le championnat d'Europe U19 à Brive et le championnat du monde U19/U23 à Vaires et le championnat d'Europe d'aviron de mer à la Seyne

S. Vieilledent précise que la saison 2022 a été analysée quant à la méthodologie et à l'organisation, suite aux debriefings avec tous les staffs des programmes haute-performance et dans un second temps avec les athlètes de chaque embarcation.

La saison 2023 a débuté avec une dynamique forte, la tête de rivière de Toul puis des stages. Les OLY ont suivi un stage de préparation physique dense à Font-Romeu. Les Para se sont rendus à Temple pour un stage d'entraînement.

Pour le programme 2024/2028, beaucoup de records personnels suite au test à l'ergomètre. Ces records sont un pré-requis. Dans l'analyse des chronos, la densité est supérieure à la saison dernière.

• Évaluation fédérale :

Un nouvel outil est mis en place sur la dynamique de Julien Valla avec la collaboration de la MAP et l'INSEP. C'est désormais une plateforme unique de saisie de tous les tests visant à la détection des potentiels physiques des athlètes avec la gestion de datas indispensables au recrutement et à l'analyse des performances.

• Évaluation ergométrique OLY :

28 athlètes sur 33 ont passé les tests. 10 ont battu leur record. Ce test n'ayant pas été préparé spécifiquement, J. Grobler est satisfait des performances obtenues après un stage de préparation physique intense en altitude

• Évaluation ergométrique PARA :

Des records battus pour N. Benoit, M. Boulet, E. Alberdi-Laurrauri, E. Sauzeau.

• Perspectives :

PARA : stage à Temple-sur-Lot du 5 au 11 décembre 2022

OLY : stage à Vaires avec parcours chronométrés du 16 au 22 décembre 2022

U19/U23 : stage à Vaires pour parcours chronométrés avec orientations d'appairages du 16 au 18 décembre 2022

Suite à la saison 2022 où beaucoup de changements ont été opérés, la saison 2023 sera orientée vers une dynamique de stabilisation.

Avec l'objectif complexe d'obtenir 3 à 4 médailles aux JO de Paris, le groupe OLY sera concentré sur la qualification olympique et l'obtention de 2 médailles en 2023.

Les Paras devront confirmer les résultats exceptionnels de 2022 en faisant attention de ne pas seulement rester sur leurs acquis.

Le programme U19/U23 sera axé sur deux grandes priorités :

- Pour les U19, briller lors du championnat d'Europe à Brive et du championnat du Monde à Vaires. Notamment grâce aux dynamiques lancées en 2022 sur le groupe femme pointe et sur le projet du huit homme
- Pour les U23 l'augmentation des bateaux médaillés sur les catégories olympiques

En aviron de mer et notamment le Beach Rowing, il faudra maintenir le niveau de performance acquis ces dernières années dans un contexte de forte montée en puissance de certaines nations jusqu'à présent absentes.

S. Vieilledent souligne le travail de qualité effectué en lien avec A. Tixier.

• Mutations

A. Tixier fait part au comité directeur d'un courrier reçu à la fédération, signé de 5 clubs : SN Nancy, CA Nantes, Boulogne 92, Sn Perreux et SN Châtelleraut remettant en cause l'article 2 de l'annexe 9 du Règlement intérieur de la FFA concernant la mutation des rameurs inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, des sportifs Espoirs et des sportifs des Collectifs nationaux, dans sa version telle que modifiée par le comité directeur du 26 août 2022.

Il regrette la forme de cette correspondance : la menace d'une action en justice plutôt que la demande d'un entretien qui aurait permis d'échanger.

Le Centre de Droit et d'Économie du Sport a été consulté et a exprimé son opinion dans le sens des 5 clubs. L'annexe 9 doit être revue.

Le bureau fédéral doit donc revoir, lors de sa prochaine réunion, les problématiques des mutations clubs par clubs.

La participation des étrangers de l'espace Schengen au championnat de France sera également à étudier.

Ces projets de changements aboutissent à une réflexion concernant la configuration de nos championnats.

Discussion :

A. Wache fait part de sa crainte à voir la limitation des mutations levée amenant plus de velléité de la part des plus grosses structures. Si celle-ci est entérinée, il est nécessaire que les mutations soient soumises à de plus grosses indemnités.

V. Busser précise que les mutations ont également un impact sur le classement des clubs et les participations aux manifestations nationales.

Il souligne qu'après analyse, les athlètes de haut niveau ont plus tendance à muter que les sportifs lambda.

Une discussion s'en suit.

Selon P. Trichet, en étendant les restrictions de mutation à tous les sportifs en liste et ce sur 3 saisons, cela a été préjudiciable aux plus jeunes sportifs et plus particulièrement ceux inscrits sur les listes espoir.

A. Dall'Acqua précise que les signataires du courrier auraient pu contacter les membres du bureau fédéral avant d'envoyer un courrier indiquant une éventuelle attaque en justice.

P. Trichet propose que le règlement des mutations soit allégé afin de ne pas pénaliser les rameurs ayant été inscrits sur liste il y a plusieurs saisons et ce sur une année.

C.Vandenberghe indique que la sollicitation auprès du CDES a permis de faire un point sur ce règlement dont certains articles sont à revoir.

• **Championnat de France Libourne**

Ce championnat se déroulera sur 4 jours selon le programme suivant :

Championnat National Jeune les 6 et 7 juillet puis le championnat de France J16 du 7 au 9 juillet et les U23 7 après-midi au 8 après-midi.

Le Tour de France se déroulera en plein championnat. La municipalité et le club de Libourne ont été rassurants sur les hébergements disponibles.

• **Réglementation sportive 2023**

G. Marchand précise que la demande a été faite auprès de VIRTUS (fédération internationale du Sport Adapté) pour proposer un championnat d'Europe VIRTUS dans le cadre des championnats indoor para-aviron adapté. Le responsable Européen VIRTUS n'a pas donné suite, bien qu'il semblât intéressé (changement de référent aviron au sein de VIRTUS, cela a ralenti le processus d'étude de la proposition).

Un séminaire sera organisé mi-janvier avec la FFSA afin d'échanger sur les besoins particuliers des sportifs, l'offre sportive et le cadre dans lequel la FFA et la FFSA peuvent développer la pratique para-aviron adapté.

3/ Point financier

F. Banton communique la situation de la trésorerie au 8 décembre : 1 408 000 euros
La trésorerie est saine.

• **Atterrissage 2022 :**

Le résultat sera déficitaire entre 150 000 et 200 000 euros

La réalisation du budget tel que voté et ajusté reste fidèle dans sa réalisation.

Concernant le haut niveau, le budget ajusté était de 3 641 000 euros avec un atterrissage à 3 515 000 euros.

Le fonctionnement général reste conforme au budget avec 1 940 000 euros et un réalisé à 1 944 000 euros.

F. Banton adresse ses remerciements à Samuel Barathay et C. Birabent pour la bonne tenue du budget des déplacements et de la logistique haut-niveau.

Une augmentation des coûts, pour 2023, est à prévoir avec 15 à 20% en plus à paramètres constants.

• **Partenaires :** 598 000 euros

Perte de plus de 50% des partenaires depuis 2012.

• **Perspectives 2023 :**

Le budget 2023 sera compliqué à définir avec un exercice déficitaire en 2022.

La nécessité de trouver des partenaires pour nos fonds propres et arriver à un budget équilibré en 2023.

Il n'y aura pas de coupes budgétaires sur le haut niveau en cette année de préparation et de qualification olympique. Cet axe est fortement subventionné par l'État.

Sur le développement, la fédération bénéficie de 80% d'aides de l'état.

Toutes suppressions d'actions sur le haut niveau ou le développement entraînera de fait une baisse des subventions.

Les seules lignes pour agir sur le budget : actions non subventionnées : championnats, coupe de France, TSR...

Discussion :

A.Wache revient sur la Coupe de France qui, selon lui, n'est plus la même animation avec 13 ligues représentées et deux régates de sélection du programme U19 ajoutées au calendrier national.

Une réflexion devrait être menée pour recentrer cette compétition sur l'accession au haut niveau.

F. Banton indique que la recherche de partenaires avance. Toutefois, il est impératif de se prononcer au mois d'avril 2023 sur l'avenir de la Coupe de France.

C. Vandenberghe souhaite à nouveau interroger les ligues sur ce sujet.

A.Wache évoque les tarifs d'engagements qui pourraient être revus pour les compétitions orientées sur de l'animation plus que sur un championnat national.

Le coût des organisations à charge pour la fédération est un sujet récurrent. Il est important de solutionner cette problématique. Dans l'éventualité d'un nouveau partenariat, sera-t-il pertinent d'investir dans des organisations ou d'utiliser les fonds sur le déploiement d'autres programmes ?

4/ Désignation du délégué fédéral, du président de jury et du délégué antidopage du championnat de France indoor 2023

V. Busser propose :

- délégué fédéral : Anne Tollard
- président du jury : Rémi Bousquet
- délégué antidopage : Philippe Marillaud

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LA DESIGNATION DU DELEGUE FEDERAL, DU PRESIDENT DE JURY, ET DU DELEGUE ANTIDOPAGE SUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR 2023. (19 présents)

5/ Candidature : World Rowing Tour

M. Scotton informe du travail de la commission tourisme et loisirs sportifs sur le projet de candidature au World Rowing Tour 2024.

La charge de travail de la FFA en termes d'organisations fédérales est importante pour 2024 et il est proposé de reporter notre candidature pour 2025.

Nous tenons à remercier les membres de la commission de leur investissement pour ce projet.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) LA CANDIDATURE DE LA FFA A L'ORGANISATION DU WORLD ROWING TOUR 2025.

6/ Honorariat des arbitres

Ce point sera traité au prochain comité directeur.

7/ Médailles d'honneur 2022

C. Vandenberghe présente une liste de 7 candidatures à la médaille d'honneur, proposées par les ligues. Il rappelle les motivations exposées dans les demandes et fait part de sa déception au vu du nombre de candidatures reçues alors que de nombreux bénévoles œuvrent pour notre discipline.

- Renaudier Christian – SR Rennes – Ligue Bretagne
- Cardinal-Gélan Béatrice – SN Compiègne – Ligue des Hauts-de-France
- Beauvilain Emmanuel – CN Laval – Ligue Pays de la Loire
- Bregeon Christian – CA La Rochelle – Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Modola Christian – CA Marseille – Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Dalmon Maxime – A Sète – Ligue Occitanie
- Xavier Smith – A Toulouse - Ligue Occitanie

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 7 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

8/ Remise de récompenses aux clubs : Classement 2022

Classement des clubs 2022

- 3 premiers du classement performance :

- 1/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 2/ Entente Nautique d'Aix-les-Bains représenté par son président Stéphane Bichet
- 3/ CA Nantes - excusé

- 3 premiers classement clubs handi-aviron et aviron adapté :

- 1/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 2/ Avi Sourire - excusé
- 3/ Société Havraise de l'Aviron représentée par Jérôme Verstavel, président et Colette Descarrega, vice-présidente,

- 3 premiers classement jeune :

- 1/ SN Nancy représenté par Arnaud Tixier, le président Yves Michaud étant excusé
- 2/ CA Nantes -excusé
- 3/ Aviron Marne et Joinville représenté par Jean-Éric Loisel

- 3 premiers du classement indoor :

- 1/ Aviron Sétois - excusé
- 2/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 3/ Gravelines Union Sportive Aviron représenté par Émeline Loorius

- 3 premiers classement mer :

- 1/ Aviron Sétois - excusé
- 2/ SN Baie de Saint-Malo - excusé
- 3/ SN Monaco - excusé.

- 3 premiers classement longue-distance :

1/ Aviron Strasbourg 1881 - excusé

2/ Cercle Nautique de France représenté par son président Sébastien Dourdet et Yves Morin, responsable de commission sportive

3/ Aviron Décinois représenté par ses présidents, Nicolas Tixier et Vincent Poulet

9/ Point d'étape mandature

M. Scotton indique qu'après 2 ans de mandat, les élus du bureau fédéral souhaitent présenter un point d'étape de leur mandature (annexe 6).

La réalisation d'un tel bilan permet de rendre compte des avancées du programme de mandat annoncé en 2020 et de la réalisation des engagements annoncés.

C.Vandenberghe précise qu'il est important à mi-mandat de présenter et d'effectuer un bilan par rapport au programme proposé. Les actions proposées ont été initiées et sont déjà bien avancées.

A.Dall'Acqua remercie l'ensemble du comité directeur, la DTN et le personnel fédéral pour la mise en place opérationnelle des programmes et actions.

A.Tollard associe à ces remerciements les Directeurs de Pôles, présidents des commissions pour le travail effectué.

P. Ferreira remercie la FFA de la mise en place du contrôle d'honorabilité. Cependant, il semble que ce dispositif ne soit pas connu de tous.

V. Busser précise qu'une nouvelle information sera diffusée afin de recueillir les éléments relatifs à l'identité des licenciés soumis à ce contrôle.

10/ Dossiers en cours

• Convention FFA/FFVoile

Une convention a été signée et est dédiée aux sports nautiques sur le Salon Nautique. Le projet « Nautic Santé 360° » vise à créer un module « sport santé » au sein des bases nautiques.

• Convention CNR/FFA

Signature de la convention sans plastique

• Assemblées générales des ligues

V.Busser réitère la demande faite à tous les présidents de ligue lors de l'AGE, à savoir communiquer la date de leurs prochaines AG pour organiser la présence d'un membre du bureau.

• Prix Nationaux IRIS du sport 2022 :

Denis Masegla a reçu le prix Nelson Paillou dans la catégorie "Promotion de l'esprit sportif et du fair-play".

• World Rowing :

World Rowing a décerné :

- *Trophée pour l'aviron français* : Denis Masegla, l'ancien président de la FFAviron et du comité national olympique (CNOSF), a été distingué par World Rowing pour services rendus à l'aviron international.

- *Meilleur équipage de l'année 2022* : Matthieu Androdias et Hugo Boucheron ont été élus.

- **Comité Paralympique et Sportif Français :**

G. Marchand a été élue au sein du Conseil d'administration du CPSF.

Le comité directeur adresse à l'ensemble des récipiendaires ainsi qu'à G. Marchand ses félicitations.

- **Assemblée Générale Extraordinaire :**

Il était important que la rénovation et la réhabilitation soient votées. Paris 2024 a permis de lancer ce projet avec l'octroi de subventions exceptionnelles promises par l'État et le CR Ile-de-France. Ce bâtiment représente le patrimoine de l'aviron français.

11/ Affiliations

- **Changement de nom :**

Aviron Saint-Livradais devient Aviron Sainte-Livrade (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

Aviron Baie d'Armor Ploufragan devient Aviron Baie d'Armor Plérin (Ligue Bretagne)

12/ Questions diverses

- **Prochaines réunions du comité directeur :**

Le 24 février 2023 de 9h à 16h au siège de la FFA.

L'ordre du jour est levé à 15h30.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN/DG -

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°1 – saison sportive 2023

<p>Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Senior</p>

1) Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors des Jeux Olympiques de Paris. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'État et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer les Jeux Olympiques avec détermination, rigueur et ambition.

Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2021/2024 fixe un objectif de trois à quatre médailles avec une qualification de six à huit bateaux.

Ces règles de sélection 2022-2023 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, la FISA, le CIO.

2) Processus de sélection

Le document "*stratégie pour la haute performance et le haut niveau et grands principes de sélection 2022-2024*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 19 février 2022, est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France senior doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Championnats du Monde de Belgrade 2023.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 10 décembre 2022 (à confirmer).

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

3) Dispositions générales

Les rameuses et rameurs senior retenus à l'issue du stage de Soustons, 16 au 29 avril 2023, pour la saison internationale ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer, ni au championnat de France de sprint de plage.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2023.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive dans le système de localisation ADAMS.

4) Règles de sélection

4-1) Sélection individuelle

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront transmettre régulièrement leur données d'entraînement via l'application proposée par l'encadrement pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2022, ceux des tests en bateau, les performances ergométriques de la saison en cours et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière du 13 novembre,
- du test à l'ergomètre du 7 décembre (2000m) (à renseigner impérativement sur la plateforme de l'évaluation fédérale)
- du championnat de France ou d'Europe indoor, ou test ergométrique du 28 janvier,
- du test à l'ergomètre du 25 février (5000m), (à renseigner sur **la plateforme** de l'évaluation fédérale)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars (sauf groupe en stage au Lago Azul),
- du test à l'ergomètre du 25 mars (2000m), à renseigner sur **la plateforme** de l'évaluation fédérale
- des championnats interrégionaux du 1 et 2 avril. Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement. Les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts. A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à augmenter les qualifiés par zone.
- du championnat de France en bateaux courts du 14 au 16 avril à Cazaubon, (pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère)).

Les rameurs(ses) poids légers doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. L'encadrement tiendra compte de cette gestion pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages. Il est donc demandé de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 60 kg,
- championnat de France ou d'Europe Indoor ou test ergométrique du 28 janvier, application de la réglementation FISA : ≤ 61,5 kg,
- test à l'ergomètre du 25 février (5000m) : ≤ 61,5 kg,
- tête de rivière du 12 mars : ≤ 59,5 kg,
- test à l'ergomètre du 25 mars (2000m) : ≤ 59,5 kg,
- championnat de France bateaux courts : ≤ 59 kg.

Pour ce qui concerne les hommes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 74 kg,
- championnat de France ou d'Europe Indoor ou test ergométrique du 28 janvier, application de la réglementation FISA : ≤ 75 kg,
- test à l'ergomètre du 25 février (5000m) : ≤ 74 kg,
- tête de rivière du 12 mars : ≤ 73 kg,
- test à l'ergomètre du 25 mars (2000m) : ≤ 73 kg,
- championnat de France bateaux courts : ≤ 72,5 kg

4-2) Sélection collective

La sélection collective débute à l'issue du stage de Soustons, 16 au 29 avril 2023, Des confrontations pourront être réalisées en 2-, 4-, 2x et 4x, chez les femmes et chez les hommes autant que de besoin. Des rameurs ou rameuses qui n'auraient pas performé au championnat de France bateaux courts mais qui auraient réalisé des performances significatives lors du chemin de sélection pourront être convoqués pour ces parcours.

A l'issue du stage de Soustons le comité de sélection de la FFA se réunira pour valider un pré- collectif

La sélection collective se poursuivra avec :

- le Championnat d'Europe (Bled - 27 et 29 mai). Suite à ce championnat le Comité de Sélection se réunira pour déterminer le collectif des compétitions suivantes (Varèse, Lucerne).
- la Coupe du Monde II (Varèse – 16 et 18 juin),
- la Coupe du Monde III (Lucerne – 7 et 9 juillet). Suite à cette étape, le Comité de Sélection se réunira pour statuer sur différents choix possibles en vue des Championnats du Monde de Belgrade.



Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

Fédération Française d'Aviron
Avenant n°2 – saison sportive 2023

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique

1) Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors de la saison 2023. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer la prochaine saison 2023, la paralympiade 2024 et, à plus long terme, la paralympiade 2028.

Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2021/2024 fixe un objectif de deux médailles dont une en or aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Ces règles de sélection 2022-2023 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, la FISA, le CIO, l'IPC.

2) Processus de sélection

Le document "*Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 19 février 2022, est le texte de référence pour toute la durée de la paralympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France Paralympique doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Championnats du Monde de Belgrade 2023.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 10 décembre 2022.

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

3) Dispositions générales

Les rameuses et rameurs retenus dans le collectif de préparation des Championnats du Monde ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer 2023.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale. La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du

ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2023.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive dans le système de localisation ADAMS.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

4) Règles de sélection individuelle et collective

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront tenir à jour le carnet d'entraînement proposé par la fédération pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2022, les performances ergométriques de décembre et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- du test à l'ergomètre du 03 décembre,
- du championnat du France indoor du 28 janvier,
- des championnats interrégionaux des 1 et 2 avril (pour les 1x PR1, PR2 et PR3)
- du championnat de France en bateaux courts du 14 au 16 avril à Cazaubon (pour les 1x PR1, PR2 et PR3)
- des parcours chronométrés pour les bateaux d'équipage PR2 et PR3 lors du stage du 24 au 30 avril
- des contrôles d'entraînement et parcours chronométrés organisés en stage.

Pour la catégorie **PR3 pointe**, l'influence forte du guide en 2 sans barreur ne permet pas suffisamment d'évaluer les individus. Il sera donc recommandé de participer aux épreuves bateaux des différents championnats en 2 sans barreur, notamment pour la formation technique et pédagogique, néanmoins, ces épreuves ne seront pas prises en compte dans le chemin de sélection.

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert des sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (tes), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France Paralympique.

Pour atteindre nos objectifs, la priorité sera donnée à la préparation des équipages du programme Paralympique 2024 :

Chez les femmes ;

- le PR1 W1x (skiff femme bras épaules).

Chez les hommes ;

- le PR1 M1x (skiff homme bras épaules).

En équipages mixtes ;

- le PR2 Mix2x (deux de couple mixte bras corps),
- le PR3 Mix2x (deux de couple mixte jambes, tronc, bras),
- le PR3 Mix 4+ (quatre barré mixte jambes, tronc, bras).

L'ensemble des sportifs candidats à la sélection Paralympique, devront démontrer leur légitimité par leur niveau de performance individuelle sur les étapes du chemin de la sélection.

Les championnats d'Europe de BLED (25 au 28 mai), la Régate Internationale de Gavirate (09 au 11 juin), la deuxième étape de la coupe du Monde de Varese (16 au 18 juin), la Régate Internationale de Vaires sur Marne (08 et 09 juillet) constituent les objectifs intermédiaires de la saison sportive 2023.

Le comité de sélection de la fédération se réunira pour valider les choix techniques opérés par le staff

Après :

- Le championnat de France en bateaux courts du 14 au 16 avril à Cazaubon (pour les 1x PR1, PR2 et PR3)
- Les parcours chronométrés pour les bateaux d'équipage PR2 et PR3 lors du stage du 24 au 30 avril

Il sera susceptible de se réunir ensuite au cours de la saison internationale fonction des besoins et à minima afin de valider le collectif des Championnats du Monde 2023 de Belgrade

Les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

Les championnats du Monde 2023 et la qualification Paralympique constituent les objectifs intermédiaires de la saison sportive 2023.

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médicale de l'équipe de France Paralympique lors du stage terminal et avant le départ pour les championnats du Monde. La participation à ces championnats du Monde pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance.



Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

Fédération Française d’Aviron

Avenant n°3 – saison sportive 2023

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U17, U19 et U23

Le document "Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection" approuvé par le comité directeur du 19 février 2022 est le texte de référence pour toute la durée de l’olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant fixe l’ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2023, pour les catégories U17, U19 et U23.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 10 décembre 2022.

Ces règles de sélection 2022-2023 pourraient faire l’objet de modifications liées à l’évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, et la FISA.

Préambule

La Fédération Française d’Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour accompagner et soutenir les rameurs et rameuses qui en porteront les couleurs lors de la saison 2023. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes. La fédération, consciente du potentiel de l’équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d’atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l’aide de l’État et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec détermination, rigueur et ambition.

Le niveau de la concurrence internationale s’élève et se densifie chaque année. Aussi, l’amélioration des performances individuelles, puis collectives, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s’offriront à nous pour réussir la prochaine saison 2023 et, à plus long terme, l’Olympiade 2028.

Dispositions communes et restrictions

Les athlètes ayant participé au championnat d'Europe U19 ne peuvent concourir **que sur l'un des championnats** du 3 et 4 juin 2023, soit le championnat J18 bateaux longs, soit sur le championnat sprint sans être autorisé à doubler.

Les athlètes U23 qui souhaitent participer à la RS2 sont considérés de fait comme ayant un objectif de performance au championnat du monde. A ce titre, et au regard des échéances du calendrier U23 et du programme d'entraînement, ils ne sont pas autorisés à participer au championnat sprint les 3 et 4 juin 2023. A l'issue de la RI de Duisbourg, une liste d'athlètes convoqués pour la RS2 sera communiquée. Ces athlètes ne pourront participer à ce championnat de France sprint.

Les athlètes candidats à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat (e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif (ve) sélectionné (e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2022.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque athlète de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Collectif U17

Les objectifs

Outre la victoire collective du match France-GB, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel, et de leur faire connaître leur première expérience de rencontre internationale.

Sélection individuelle

Seuls les athlètes appelés à représenter la France en 1x à l'occasion du match France-GB sont sélectionnés de manière individuelle, sur la base du classement obtenu dans cette épreuve lors du championnat de France J16.

Sélection collective

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue de l'échéance de référence de la saison. Cette sélection

s'effectue à l'occasion de La régates de sélection U17 qui va permettre de sélectionner les équipages qui participeront au prochain match FRA/GBR :

La Régates de Sélection n°1 (RS1) :

- La RS1 se déroulera du 29 au 30 avril à Vaires,

Les épreuves ouvertes aux U17 sur la RS1 sont les suivantes :

- 2XJ16 H & F
- 2-J16 H & F
- 4+ J16 H & F

Programme de la RS1 U17 :

- Jour 1 : Parcours Contre la montre et séries
- Jour 2 : Finales

Précisions importantes :

- La régates de sélection est ouverte à tous les athlètes J15 et J16 sans restriction
- Les équipages mixtes de clubs sont autorisés
- 4 barreurs sont nécessaires pour l'ensemble du collectif (8+ et 4+ H & F) ; Les 2 premiers 4+ de chaque genre seront donc sélectionnés barreurs inclus
- **Les barreurs engagés doivent impérativement être U19** (pas forcément U17), de manière à pouvoir éventuellement leur proposer par la suite de faire partie d'un collectif U19 ou U23 si besoin ~~en tant que de besoin~~
- Le poids des barreurs est fixé à 55 kg minimum
- Chaque équipage qui s'engage, n'est sélectionnable que si **l'intégralité** de l'équipage est disponible pour le match (du 11 au 14 juillet). Dans le cas contraire, l'équipage suivant dans la hiérarchie sera considéré

COQUE RÉG SÉLECTION	HIÉRARCHIE SÉLECTIONNÉE	BATEAUX DU MATCH FRA/GBR
2X	3 premiers	2X, 4X
2-	5 premiers	2-, 4-, 8+ (2 paires)
4+	2 premiers	4+, 8+

- Ouverture des inscriptions : 6 avril 2023
- Les clubs inscrivent sur le serveur fédéral les équipages de clubs, les ligues les équipages mixtes de ligues. Les équipages mixtes inter-ligues doivent être inscrits directement auprès de la fédération
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel pour la RS et pour le match.

Collectif U19 A et B

Objectifs

Pour 2023, les trois compétitions de référence de la catégorie junior sont : le Championnat d'Europe, le Championnat du Monde (junior A) et la Coupe de la Jeunesse (junior B).

L'obtention de médailles lors du Championnat du Monde junior 2023 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la Coupe de la Jeunesse, constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2022, les têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste d'athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 13 novembre
- du test à l'ergomètre du 03 ou 04 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 5/12 à minuit)
- du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 28 ou 29 janvier, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 31/01 à minuit)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars
- des championnats interrégionaux les 1 au 2 avril :
 - o Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.
 - o Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior peuvent participer dans les épreuves J18
 - o A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC.
- du Championnat de France en Bateaux Courts du 14 au 16 avril à Cazaubon :
 - o *Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),*
- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires,
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- junior femme : temps < à 7mn 11s
- junior homme : temps < à 6mn 16s

A minima, il est demandé à tous les rameurs et rameuses d'améliorer leurs performances ergométriques.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils auront été convoqués, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2) :

- o de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- o de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Programme des RS1 & 2 :

- o Jour 1 : Parcours Contre la montre et parcours 1 (2x et 4-)
- o Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-)

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS 2

Précisions importantes :

- La régates de sélection est ouverte aux athlètes J18 **classés dans les 12 premiers** du championnat de France en bateaux courts, et aux J15, J16 et J17 **ayant participé** à ce championnat.
- Des athlètes complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.
- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la DTN.
- Les mixtes de clubs sont autorisées.
- Les athlètes sont inscrits en 2x ou 4-.
- Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.
- Lors de ces RS, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN, notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-), de réaliser une performance lors d'un parcours handicap dans ces mêmes embarcations.
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).

• Championnat d'Europe

Un collectif de préparation au Championnat d'Europe sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion et de la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le le championnat de France bateaux courts

Ce collectif sera convoqué en stage du 21 au 30 avril pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 29 au 30 avril. Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour le championnat d'Europe.

Il est à noter que les champions de France en bateaux courts (JM1x, JW1x, JM2-, JW2-) seront assurés de participer au championnat d'Europe junior, soit dans leur spécialité, soit associés en équipage.

Au regard du calendrier de la saison 2023 et du programme d'entraînement, il est **vivement recommandé** aux athlètes retenus dans le collectif de préparation du championnat d'Europe **de ne participer à aucune autre compétition entre la RS1 et le championnat d'Europe.**

• Championnat du Monde et Coupe de la Jeunesse

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors du championnat d'Europe, la RS2 permettra de constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostiques, opportunités...).

Le collectif B sera constitué de rameurs(ses) et/ou d'équipages non retenus dans le collectif A, en fonction du niveau de performance constaté lors de la régates de sélection. A performances sensiblement égales, les J15, J16 et J17 seront privilégiés.

A noter :

Cas d'un sportif de nationalité française évoluant à l'étranger :

Tout athlète U19 de nationalité française licencié dans un club de la FFA, peut être inscrit à la régates de sélection pour prétendre intégrer le collectif junior A ou B. Il doit, à minima avoir réalisé deux performances ergométrique significative validée par le responsable U19.

Cas d'un sportif de nationalité étrangère évoluant en France :

La réglementation FISA autorise un(e) rameur(se) de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde U19 ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France. La réglementation fédérale a également évolué en ce sens, permettant désormais à un rameur répondant à ce cas de figure de participer au championnat de France Bateaux Courts sous réserve de présentation d'un DCEM (Document de Circulation pour Étranger Mineur).

Collectif U23

Les objectifs

La performance et l'obtention de médailles au Championnat du Monde constituent les objectifs prioritaires du collectif senior U23. Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif de préparer la relève dans la perspective des Jeux Olympiques de 2028 à Los Angeles.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective du championnat du Monde U23 seront fonction de l'effectif, du niveau individuel et collectif des rameuses et rameurs engagés à la Régate de Sélection du 17 au 18 juin.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2022, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste des athlètes convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées sur l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des athlètes en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 13 novembre
- du test à l'ergomètre du 03 ou 04 décembre, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 5/12 à minuit)
- du championnat de France indoor, ou du test à l'ergomètre du 28 ou 29 janvier, (A renseigner impérativement et uniquement sur l'évaluation fédérale avant le 31/01 minuit)
- de la tête de rivière de zone du 12 mars
- des championnats interrégionaux les 1 au 2 avril :
 - o Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.
 - o A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à ajouter des qualifiés pour le CFBC.
- du Championnat de France en Bateaux Courts du 14 au 16 avril à Cazaubon :
 - o *Pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),*
- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- U23 femme TC : temps < à 7mn 00s
- U23 homme : temps < à 6mn 05s
- U23 femme PL : temps < à 7mn 15s
- U23 homme PL : temps < à 6mn 20s

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressé(e)s devront transmettre deux tests ergométriques sur 2000m. Ces performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte pour pouvoir participer aux RS.

Les rameurs et les rameuses poids léger doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. A ce titre, voici les poids qui seront demandés sur les différentes étapes :

Pour les femmes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 60 kg,
- test ergométrique de janvier : $\leq 61,5$ kg
- tête de rivière de mars : $\leq 59,5$ kg.

Pour les hommes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 74 kg,
- test ergométrique de janvier : ≤ 75 kg
- tête de rivière de mars : ≤ 73 kg.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout athlète devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils auront été convoqués, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

La sélection collective est nécessaire pour pouvoir envisager la constitution d'équipages qui offrent des gages de performance en vue des échéances de référence de la saison.

Elle s'effectue autour des axes suivants :

Régates de Sélection (RS1 et RS2) :

- de la RS1 du 29 au 30 avril à Vaires
- de la RS2 du 17 et 18 juin à Vaires.

Programme de la régates de sélection :

- Jour 1 : Parcours Contre la montre et parcours 1 (2x et 4-)
- Jour 2 : Parcours 2 (2x et 4-)

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après la RS2

Précisions importantes :

- Les régates de sélection sont ouvertes aux athlètes **classés dans les 24 premiers** du championnat de France bateaux courts et aux étudiants à l'étranger qui auront réalisé deux performances significatives sur 2000m lors des tests ergométriques hivernaux.
- Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

- Les engagements de tous les participants sont saisis par les clubs, les ligues ou la fédération sur l'intranet fédéral puis validés par la DTN.
- Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.
- Pour la RS1 le responsable de secteur orientera certains équipages au regard des éléments du chemin de sélection (notamment le championnat de France bateaux courts).
- Pour la RS2, les athlètes ayant été performants lors des régates de Duisbourg seront orientés par le responsable U19/U23 de sorte à constituer des équipages cohérents en vue de l'échéance terminale.
- Lors de ces RS, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN, notamment pour représenter la France en bateaux courts (1x ou 2-), de réaliser une performance lors d'un parcours handicap dans ces mêmes embarcations.
- En tant que de besoin, et sur proposition du responsable de secteur, des ajustements de compositions sur certains équipages pourront être effectués sur le parcours 2.
- Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif, après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, opportunités ...).

• RI Duisbourg

Un collectif de préparation pour les régates internationales de Duisbourg sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion, de la densité dans chacune des spécialités (1x et 2-), et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Le comité de sélection de la FFA se réunira afin de valider les propositions du staff après le le championnat de France bateaux courts

Ce collectif sera convoqué en stage du 21 au 30 avril pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par la RS1, du 29 au 30 avril. Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour les régates internationales de Duisbourg.

• Championnat du Monde U23

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors de la régata internationale de Duisbourg, la RS2 permettra de constituer un collectif U23 pour préparer le Championnat du Monde.



Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

CRITÈRES DE SÉLECTION PARA-AVIRON ADAPTÉ – GLOBAL GAMES / VICHY 2023

Critères généraux :

- Être inscrit sur l'« Eligibility Master List » Virtus
- Avoir remis le dossier médical FFSA en vue des compétitions internationales
- Pouvoir vivre en collectif avec un accompagnement, sans parents ni entraîneurs individuels

Indoor :

- Les sportifs doivent avoir participé au Championnat de France indoor FFSA (27 au 28 janvier 2023) sur le 1000m.
- Les sportifs doivent être dans les 2 à 4 meilleurs français par classe internationale (ii1 (déficience intellectuelle), ii2 (T21 ou DI avec handicap physique), ii3 (autisme sans DI) et par sexe.
- Ils doivent avoir réalisé les minimas ci-dessous :

DISTANCE	HOMMES			FEMMES		
	ii1	ii2	ii3	ii1	ii2	ii3
2000m	/	/	06:40.00	/	/	07:40.0
1000m	03:14.0	04:24.0	03:14.00	04:17.0	05:50.0	03:35.0
500m	01:30.0	02:20.0	01:29.0	01:58.0	03:02.00	01:45.0

Bateau :

- Les résultats du Championnat de France Indoor serviront à déterminer la liste des sportifs et sportives convoqués pour le stage de février
- La sélection bateau aura lieu lors de ce stage, du 17 au 19 février, avec des parcours en bateau individuel. Les entraîneurs de club pourront être présents.
- Des rameurs ou rameuses qui n'auraient pas performé au championnat de France indoor mais qui auraient réalisé des performances significatives en 2022 pourront être convoqués pour ces parcours.
- Les sportifs susceptibles de médailles internationales seront sélectionnés.

Les sportifs devront avoir la capacité de cumuler un engagement performant en bateau et indoor pour être sélectionnés.

Bilan mi-mandat Projet Fédéral 2020 - 2024

Document interne à la Fédération Française d'Aviron

Présentation par les élu.e.s

AXE 1 - L'aviron pour toutes et tous

Développement de nouvelles pratiques pour conquérir de nouveaux publics	Faire du Beach rowing sprint une priorité Tour de France des plages en 2021 – 6 sites (manche, Atlantique, méditerranée, Léman) Création d'un championnat de France aviron indoor connecté
Promotion et mise en lumière des projets de développement d'offres dans les QPV, ZIT, Outre-Mer	Labellisation des régates martiniquaises Création de la ligue de la Réunion
Rayonnement de l'aviron France à l'international	Organisation de 6 grands événements Championnat d'Europe Indoor, Championnat d'Europe à la mer Championnats d'Europe U19 à Brive, Championnat du Monde U19 à Vaires Championnats du monde Masters à Libourne
Développement de pratiques plus ludiques de l'aviron	Formation des professeurs des écoles et d'EPS. Refonte du film R5 avec les champions d'aujourd'hui et des jeunes en situation de handicap Création d'une boîte à outils avec des contenus éducatifs pour des animations aviron Création d'un " Rame 5ème spécial olympique " pour les journées olympiques, du sport scolaire ou les animations scolaires
Développement de notre présence sur les réseaux sociaux	Production et diffusion de capsules vidéo (embauche d'un apprenti vidéaste)
Développement de campagne de communication avec nos partenaires	Plan de communication et compte rendu post championnats à destination de nos partenaires
Accroissement de notre présence dans les instances internationales	Costal World Rowing, CNOSF Participations: au congrès annuels de World Rowing, au congrès Européens et aux séminaires du CNOSF
Promotion de notre offre handi	Challenge PR sur les championnats de France Mer Soutien à la 1ère régates para sur le bassin olympique de Vaires
Renforcement des liens avec les équipes d'aviron universitaires	Réalisation d'un listing des grandes écoles et rédaction de conventions aviron (en cours)
Développement de la pratique loisir et des circuits de randonnées	Création de la randonnée de l'année Préparation de la candidature pour le World Rowing Tour 2024
Mise en avant de nos athlètes en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices	Actions de communication média avec nos athlètes
Formation et accompagnement des sportifs et sportives de HN dans leur communication digitale	Mise en place d'une formation en communication dématérialisée (pas de candidat à ce jour)
Communication massive avec nos partenaires lors des succès sportifs de nos athlètes	Rencontre au retour des Jeux Olympiques au siège fédéral

AXE 2 - Une nouvelle politique de Haute Performance et de haut niveau visant une Equipe de France compétitive pour les JO de Paris

Présentation d'une équipe de France la plus large possible aux sélections pour les JOP Paris 2024	Embauche de Jürgen Gröbler en septembre 2021 comme consultant exécutif
--	--

Mobilisation d'ancien.ne.s rameuses et rameurs avec l'appui de réseaux d'athlètes existants	Récupération de la base de données des anciens rameurs d'Equipe de France Junior-Séniors -23 ans et séniors A (738 personnes)
Mise en place et animation d'un réseau d'ancien.ne.s rameuses et rameurs de l'équipe de France	Soutien à l'Association des Internationaux d'Aviron
Communication sur la pratique pour attirer des nouveaux talents	Détection et entraînements de l'Equipe de France de BRS à la Seyne sur Mer et Saint Malo
Reconnaissance de l'aviron de mer	Obtention de la délégation auprès du ministère et de l'ANS (déc. 2021)
Augmentation des moyens du programme performance jeunes et juniors	Projet européen en route vers les jeux « Row to Olympique »
Augmentation du nombre d'équipages J18 et U23 dans les épreuves internationales	Equipe complète à la Coupe de la Jeunesse depuis 2021
Soutien à la création de pôles espoirs régionaux et de sections d'excellence sportive	Nouvelle politique d'emploi et de recrutement envers les ligues

AXE 3 - Une Fédération au service de ses territoires, de ses clubs et de ses pratiquants.e.s

Création de bassin	Soutien à la création du bassin de Lery-Poses (27)
Aide à l'emploi	Augmentation significative des aides à l'emploi pour les TSR et développement des SES
Développement de services et outils spécifiquement dédiés aux clubs, ligues et comités départementaux afin de les aider dans leur fonctionnement	Création du pôle clubs et territoires Plan d'accompagnement des dirigeants.e.s
Organisation des formations "web" et réseaux sociaux pour les clubs	Mise en place de webinaires ANS et formations en communication
Création d'un plan "Aviron3.0 au service des clubs 3.0	Renforcement de la plateforme « outils de communication » Mise en place de référent.e.s communication dans les ligues
Développement de partenariats avec des acteurs et actrices nationaux (pôle emploi, CoSMoS) pour aider les clubs au quotidien	Reconduction du partenariat avec Assoconnect Dispositif Go My Partener Convention en cours avec le COSMOS
Identification et mise en place de solutions pour faciliter la prise de licence et limiter la perte de licence	Contribution à la refonte du site internet Aide au cahier des charges module Goal + module équipement
Soutien du développement de l'emploi dans les ligues et comités	Plan d'accompagnement axé sur la gestion sociale dans les structures afin de faciliter l'emploi Réflexion commune commissions et pôle formation-emploi pour faire face au déséquilibre de l'emploi
Valorisation de l'arbitrage dans toutes les compétitions	Initier l'arbitrage international à nos « jeunes » arbitres sur les compétitions World Rowing (Masters de Libourne) Formations spécifiques para-Aviron Evolution du code Beach Rowing Formation des arbitres "gestes qui sauvent"
Mobilisation des cadres techniques nationaux et régionaux dans les projets fédéraux	Séminaire en novembre 2022 à Cannes Mandelieu autour du Projet Fédéral par DTN Participation à la signature de convention de projets tri partites (Fédé/Ligues/CD), Mise en place d'une rencontre trimestrielle avec les Présidents de Ligues Elaboration de la convention d'Objectifs Territoriaux (Fédé/Ligues/CD)

Intégration des athlètes dans la gouvernance de la FFA	Election de 2 athlètes homme/femme depuis mars 2022
Mise en place de nouveaux formats de compétitions (épreuves innovantes et éco-responsables)	Soutien auprès de Compétitions Hossegor, Rowing Cup, Courchevel 3X (signature d'une convention jusqu'en 2024) autour de trois axes : -Sport-plaisir -Mixité -Ecoresponsabilité

Augmentation du nombre de régates départementales et régionales	Création des régates labellisées de Beach Rowing Augmentation du nombre de régates labellisées
--	---

AXE 4 - Une fédération verte, responsable et éthique

Promotion d'évènements éco-responsables, réduction de l'empreinte carbone de nos régates, évènements et déplacements	Analyse de cycle des matériels d'aviron et des déplacements. Certification des Championnats mondiaux de Libourne -Master selon la norme 2021 Projet ECOVAIRES 2024, dans la perspective des JO
Développement d'actions de sensibilisation et de formation à l'environnement et à la préservation de notre milieu de pratique nature	Mise en avant l'outil « rame en 5ème se jette à l'eau »
Soutien et valorisation des initiatives en matière de nettoyage des berges et préservation du milieu	Opérations de nettoyage des sites de pratique « Rendez Vous Sport Planète » de la MAIF
Lancement d'un projet de rénovation énergétique et d'accessibilité (PMR) du siège fédéral et d'une réflexion sur son fonctionnement éco-responsable	Consultation des entreprises et dépôt du permis de construire (AUTOMNE 2022)
Communication régulière autour de la charte développement durable de la fédération	Réactualisation de la charte FFA par le Comité Directeur début 2022. (environnemental, social et économique).
Installation de récupérateurs d'eau pour le lavage des bateaux dans les clubs	En partenariat avec la MAIF Objectif: économiser l'eau
Présentation des initiatives locales des clubs au travers de la newsletter	Création de la newsletter du Pôle Aide aux clubs et territoires
Développement des actions communes avec les autres fédérations de sports d'eau ou de nature (voile, kayak, rando, escalade) ou/et ministère	Collaboration avec la FFCK, la FFV et France Stations Nautiques Convention avec la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme Signature d'une charte avec le Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et WWF
Promotion de la mixité, de la diversité, de la tolérance, du respect, de la lutte contre les discriminations et la violence	Mixité au bureau fédéral Convention avec « Colosse aux pieds d'argile » Référente « violence » Convention avec la fondation Alice Milliat Soutien de l'appel à Projet Héritage Paris 2024 sur la mixité
Aide à la parité pour le prochain mandat dans le comité directeur de la FFA, dans les ligues, les comités départementaux et les clubs	Création d'un club dirigeante avec la mise en place d'un programme d'accompagnement
Développement de l'accessibilité pour tous et toutes de la pratique de l'aviron	Développement sur le sport adapté Création d'une Equipe France Soutien à la mise en place d'un centre d'entraînement adapté
Valorisation et Développement du bien-être au travail	Mise en place de 6 pôles au sein de la fédération Accord pour le télétravail et régularisation de l'ancienneté Mise en place d'entretiens individuels Création du compte épargne temps individuel Refonte du document unique d'évaluation des risques professionnels

